

L'assistance aux formalités de création d'entreprise

*Porteur de projet
et jeune entrepreneur*

La CMA vous assiste afin de déclarer et d'immatriculer votre entreprise au répertoire des métiers (RM) et au registre du commerce et des sociétés (RCS)

► Contacts

**Service accueil formalités des entreprises
CFE / RM**

• Toulouse
05 61 10 47 71
cfe@cm-toulouse.fr

• Saint-Gaudens
05 61 89 99 87
cdufour@cm-toulouse.fr



www.cm-toulouse.fr

► Objectif

Accompagner le porteur de projet dans les formalités de création d'une entreprise et délivrer les extraits d'inscription au répertoire des métiers.

► Bénéficiaires

Tous les créateurs d'entreprises artisanales, en entreprise individuelle ou en société.

► Prestation

La CMA vous :

- informe sur les pièces à fournir,
- assiste pour compléter le dossier.

La CMA vous délivre :

- les récépissés de déclaration d'inscription,
- le numéro SIREN,
- les extraits d'immatriculation au répertoire des métiers.

La CMA transmet :

- la formalité aux organismes partenaires.

► Modalités

Au service accueil formalités des entreprises :

- Toulouse sans rendez-vous,
- Saint-Gaudens sur rendez-vous.

Par courrier ou par Internet.

► Partenaires

INSEE, URSSAF, RSI, Services fiscaux, Chambre de commerce et d'Industrie, Greffe du tribunal de commerce.

► Références

4 596 formalités réalisées en 2009.

► Tarif de la prestation

Tarif suivant la réglementation en vigueur (loi de finances).